



# VILLE de COYE LA FORET

ଝଡ଼ଝଡ଼ଝ

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE VENDREDI 29 MARS 2013

ଝଡ଼ଝଡ଼ଝ

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ଝଡ଼ଝଡ଼ଝ

Le vendredi 29 mars 2013 à vingt et une heures, en Mairie, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe VERNIER, Maire.

	P	A		P	A
VERNIER Philippe, Maire	X		LEMONNIER Valérie	X	
DESHAYES François, Maire Adjoint	X		RIOU Martine	X	
VIRGITTI Perrine, Maire Adjointe	X		HERVE Daniel	X	
GILLET Jean-Claude, Maire Adjoint	X		MOUQUET Véronique	X	
MAES Vivian, Maire Adjointe	X		BEUDAERT Franck		X
ERARD Maurice, Maire Adjoint	X		BARDEAU Marguerite		X
DESCAMPS Sophie, Maire Adjointe	X		DUBOIS Marie Anne	X	
LAMEYRE Patrick	X		VEILLOT Chantal		X
VALERIO Sophie		X	TERNAUX Dominique	X	
SENEQUE Henri	X		MARIAGE Alain	X	
LAMBRET Nathalie	X		LACROIX Christiane	X	
DULMET Yves	X		VARON Bernard	X	
TOURTOIS Brigitte	X		DECAMPS Guy	X	
ZAOUCHE Mohammed	X				

P = Présent ; A = Absent

**Absent (s) :** Mme. VALERIO (procuration à Mme. LAMBRET), M. BEUDAERT (procuration à M. DESHAYES),  
Mme. BARDEAU (procuration à M. ERARD), Mme. VEILLOT

**Secrétaire de séance :** M. Bernard VARON

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Procurations	Nombre de Votants	Date de Convocation
27	23	3	26	22/03/2013

ଝଡ଼ଝଡ଼ଝ

Monsieur VERNIER, Maire, procède à l'appel des conseillers municipaux et donne lecture de l'ordre du jour.

**1 APPROBATION du COMPTE-RENDU de la SEANCE du 13 février 2013**

Le compte-rendu de la séance du 13 février 2013 est adopté à l'unanimité.

**2 COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - COMMUNE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DESHAYES, Maire Adjoint aux Finances pour présenter le compte administratif 2012 de la Commune qui se solde avec un résultat positif de **1 384 201,47 €**, se décomposant ainsi qu'il suit :

**OPERATIONS de l'EXERCICE 2012**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat (A)</b>
Investissement	870 938,52	1 279 133,56	+ 408 195,04
Fonctionnement	3 428 338,92	3 829 526,42	+ 401 187,50
	<b>4 299 277,44</b>	<b>5 108 659,58</b>	<b>+ 809 382,54</b>

**RESULTAT d'EXECUTION du BUDGET de l'EXERCICE 2011**

	<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2011</b>	<b>Part affectée à l'investissement Exercice 2012</b>	<b>Résultat de l'exercice 2012</b>	<b>Résultat de clôture de 2012</b>
Investissement	380 696,53		408 195,04	788 891,57
Fonctionnement	386 146,10	192 023,70	401 187,50	595 309,90
	<b>766 842,63</b>	<b>192023,70</b>	<b>809 382,54</b>	<b>1 384 201,47</b>

**Restes à Réaliser 2012**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde (B)</b>
Investissement	1 030 464,68	413 930,00	- 616 534,68

Monsieur le Maire donne la présidence de la séance à la doyenne d'âge, Madame DUBOIS et se retire de la salle pour laisser le Conseil Municipal délibérer.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2012 qui laisse apparaître le résultat de clôture suivant :**

- o Investissement 788 891,57 €
- o Fonctionnement 595 309,90 €
- o **Soit un résultat global de : 1 384 201,47 €**

En intégrant les restes à réaliser de l'année 2012 qui figureront en report sur le budget de 2013 le résultat net de clôture 2012 s'élèverait à : + 767 666,79 € (dont 479 007,34 € du legs DELVIGNE et 288 659,45 € d'excédent de fonctionnement après affectation d'une partie en investissement pour équilibrer les restes à réaliser de l'année 2012).

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

**3 COMPTE de GESTION 2012 - COMMUNE**

Monsieur DESHAYES, Maire Adjoint chargé des Finances, informe le Conseil Municipal que le comptable de la Commune, le Percepteur Receveur Municipal de Chantilly, vient de produire le compte de gestion de l'exercice 2012 ; lequel est en tous points identique au compte administratif de la Commune.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** adopte le compte de gestion du comptable public qui laisse apparaître un résultat de clôture de 2012 se décomposant ainsi qu'il suit :

- o Investissement + 788 891,57 €
- o Fonctionnement + 595 309,90 €
  
- o **Soit un résultat global de : + 1 384 201,47 €**

**4 AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT 2012 - COMMUNE**

Monsieur DESHAYES, Maire Adjoint chargé des Finances, rappelle que trois éléments en ressortent, il s'agit :

**. Du résultat de la section de fonctionnement**

Du fait de la non-exécution du « virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement », il doit en théorie être excédentaire, compte tenu des écarts liés au taux d'exécution des prévisions budgétaires.

**. Du solde d'exécution de la section d'investissement**

Par symétrie avec la section de fonctionnement, il se traduit normalement par un manque de recettes. Complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, il permet de dégager un besoin (ou excédent) de financement.

**. Des restes à réaliser**

Ils sont déterminés pour les deux sections, mais seuls ceux de la section d'investissement entrent en ligne de compte dans l'affectation du résultat. Ils correspondent alors aux dépenses engagées non mandatées ainsi qu'aux recettes certaines n'ayant pas données lieu à l'émission d'un titre et pour la section de fonctionnement, aux charges et produits non rattachés. Les restes à réaliser des deux sections doivent être repris au budget de l'exercice suivant.

Le résultat sur lequel porte la décision d'affectation est le résultat cumulé positif (résultat de l'exercice + résultat des exercices antérieurs) de la section de fonctionnement à l'exclusion des restes à réaliser.

Ce résultat est affecté selon les principes suivants :

- ✓ Il sert en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- ✓ S'il demeure un reliquat excédentaire, le conseil municipal a le choix de l'affectation. Il peut :

- 1 – l'intégrer comme une affectation en « réserves » complémentaire de la section d'investissement,
- 2 – l'intégrer comme un excédent de la section de fonctionnement reporté permettant ainsi de minorer le niveau des recettes nouvelles de fonctionnement mobilisées pour l'exercice, et notamment les recettes fiscales, ou de financer de nouvelles dépenses de fonctionnement.

Si le résultat cumulé de la section de fonctionnement fait apparaître un déficit, celui-ci est reporté au budget de l'année suivante au titre de la même section. Aucune affectation, et donc de couverture de l'éventuel besoin de financement de la section d'investissement, n'est évidemment possible.

La balance des opérations comptables de l'année 2012 présentant les résultats de clôture suivants :

○ Investissement	+ 788 891,57 €
○ Fonctionnement	+ 595 309,90 €
○ <b>Soit un résultat global de :</b>	<b>+ 1 384 201,47 €</b>
○ Résultat de clôture (RAR 2012)	- 1 095 542,02 €
○ <b>Soit un résultat global de</b>	<b>+ 288 659,45 €</b>

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'année 2012 :

✓ Couverture du besoin de financement (r 1068)	306 650,45 €
✓ Report en fonctionnement (R 002)	288 659,45 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** adopte l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'année 2012.

## 5 TAUX d'IMPOSITION 2013

Monsieur DESHAYES, Maire Adjoint aux Finances, présente les Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales 2013.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et la garantie individuelle de ressource (GIR) sont indiquées sur l'état de notification. Ce montant est prévisionnel et fera l'objet d'une deuxième notification, définitive, en octobre 2013, prenant en compte les données définitives de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui seront connues à l'été 2013.

Le produit de CVAE actuellement fourni n'est qu'une estimation réalisée à partir des déclarations effectuées par les entreprises au cours du premier semestre 2012 sur les éléments relatifs de l'année 2011 (valeur ajoutée, effectifs et le chiffre d'affaires). Par ailleurs, les modalités de répartition entre les collectivités du produit de la CVAE adoptées pour cette notification prévisionnelle ne tiennent pas compte des modifications apportées par la loi de finances pour 2013.

L'application des nouvelles règles de répartition aux données relatives à l'année 2012, qui seront déclarées par les entreprises au mois de mai prochain, provoquera des variations des montants de CVAE, à la hausse ou à la baisse, entre la notification prévisionnelle et la notification définitive.

**La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)** s'applique aux mêmes redevables de la CFE à condition que leur chiffre d'affaires dépasse 152 500 €. Cependant, les entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 500 000 € bénéficient d'un dégrèvement total de la cotisation.

Le montant de la CVAE est déterminé en fonction du chiffre d'affaires réalisé et de la valeur ajoutée produite au cours de l'année d'imposition, ou au cours du dernier exercice de douze mois clos, s'il ne coïncide pas avec l'année civile.

Les recettes fiscales de la CVAE sont reversées entre les différentes collectivités territoriales comme suit :

- . 26,5 % pour les communes et intercommunalités ;
- . 48,5 % pour les départements ;
- . 25 % pour les régions.

La Taxe d'Habitation (TH), le produit de la Taxe d'Habitation est uniquement perçu, depuis 2011, par le bloc communal : Communes et Intercommunalités ; le Département ne percevant plus cette taxe.

Le produit des IFR correspond aux stations radioélectriques et Gaz stockage, transport...

Le Fonds de Garantie Individuelle de Ressources (GIR), instauré par la Loi de Finances 2010, est un dispositif de fonds de garantie individuelle de ressources permettant de compenser les pertes de recettes de chaque collectivité constatées après réforme et après prise en compte de la Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP). Les fonds nationaux de garantie individuelle de ressources sont alimentés par les recettes des collectivités gagnantes de la réforme. Après réforme, nos ressources s'étant accrues un prélèvement de 623 829 € (point 11 de l'état 1259 COM) est effectué par les services fiscaux.

Le produit nécessaire à l'équilibre du budget est égal au produit à taux constants, soit : 2 470 424 € y compris le FNGIR.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition 2013 en reconduisant les taux de référence communaux 2012, à savoir :

. Taxe d'Habitation	20,26 %
. Taxe Foncière Bâti	15,31 %
. Taxe Foncière Non Bâti	33,12 %
. CFE	16,38 %

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte** les taux proposés, à savoir :

. Taxe d'Habitation	20,26 %
. Taxe Foncière Bâti	15,31 %
. Taxe Foncière Non Bâti	33,12 %
. CFE	16,38 %

## 6 BUDGET 2013 - COMMUNE

Monsieur DESHAYES, Maire Adjoint chargé des Finances, rappelle que faisant suite au Débat d'Orientation Budgétaire de février 2013, le présent projet de budget reprend

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 29 mars 2013

l'ensemble des dépenses et recettes évoquées lors de cette séance, après les réajustements examinés le 15 mars 2013 par la commission des finances.

Le projet de budget soumis à votre approbation s'équilibre en dépenses et en recettes (réelles et d'ordres) à 6 274 258,11 €.

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement est de 359 526 € hors l'excédent constaté à la clôture de l'exercice 2012.

Les dépenses et recettes de l'année 2013 englobent les restes à réaliser de l'année 2012 qui s'élèvent à :

. Dépenses d'investissement :	1 509 472,02 €
. Recettes d'investissement :	413 930,00 €

Monsieur MARIAGE précise que les 20 000 € inscrits pour le Crochet de Coye, le « gène ».

Monsieur VERNIER lui répond que c'est une provision pour le cas où l'on souhaiterait aménager l'entrée de la Commune, notamment pour améliorer la prise en charge des élèves par le bus scolaire.

**Le Conseil Municipal, par 2 Abstentions (Mme. TERNAUX, M. MARIAGE) et 24 voix « POUR », adopte le budget de l'exercice 2013 tel que présenté.**

### 7 SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS

Monsieur GILLET, Maire Adjoint chargé de la Vie Associative, présente et commente le tableau des subventions proposées par les commissions vie associative et finances :

Associations	Subventions 2010 allouées	Subventions 2011 allouées	Subventions 2012 allouées	Subventions 2013	Observations éventuelles
AM3F	1 000	1 200	1 800	1 800	
A.P.E.I.C.	300	400	400	400	
A.P.E.I.C étude	1 400	1 500	1 500	1 500	
Art-Ré-Création	200	200	200	200	
Association Football	5 300	5 300	5 500	2 x 2 500	Soit 50% en décembre si le projet de création d'une équipe +16 ans voit le jour d'ici là
Association Football Terrain/encadrement	2 500	2 500	2 500	2 000	A verser fin décembre (moins de match)

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 29 mars 2013

Basket Club	3 500	4 000	4 000	4 000	
Beaux-Arts	400	400	500	500	
Clairière des Sources (La)				700	Festival Art Nature Oise Verte et Bleue
Compagnons de la Reine Blanche	300	300	400	400	
Convivialité	300	500	600	700	
Coye Ecoles	300	400	400	400	
Coye commerce	400	500	600	500	Aide FISAC en plus
Ene Ar Vro	200	200	300	300	
Escalade Cantilienne			200	200	
(L') Espérance	300	300	300	200	Dossier à compléter en juin
Familles (Association...)	300	300	300	300	Si dossier
Festival Théâtral	9 000	10 000	10 000	11 500	Salle n° 1 – Location portée à 5 000 €
Fil (le) Enchanté	200	200	200	200	Si dossier
Gymnastique Volontaire	200	200	300	400	
La Sylve		300	300	300	
Marché (Association)	400	400	400	500	
NOTe / Festival Eclats d'orgue	2 200	2 300	2 500	2 500	
Pétanque de la Reine Blanche				200	
Savoir Ouverture Solidarité	300	400	400	400	
Secours Catholique (délégation Coye la Forêt)	100	100	100	100	



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 29 mars 2013

Tennis Club	1 200	1 200	1 200	1 500	
Théâtre de la Lucarne	1 800	800	1 500	1 500	
Tous en Scène				400	Défraiement pour achat de petits matériels salle 1 du Centre Culturel
TRHT (musique)	4 000	4 500	6 500	6 000	
U.N.C.	300	300	300	300	
Collège PEEP			100	100	Si dossier
Collège Socio Educatif			100	100	Si dossier
Collège Parents Indépendants			100	100	Si dossier
Collège FCPE			100	100	Si dossier

NB : l'ensemble des aides matérielles municipales venant en soutien des activités associatives sont estimées à près de 99 200 € pour 2012.

Monsieur MARIAGE fait remarquer que concernant la subvention attribuée au Festival Théâtral, celle-ci ne se chiffre pas à 11 500 € mais à 6 500 € du fait de la location de la salle n°1 du centre culturel ; location s'élevant à 5 000 €. Il précise aussi que le Festival est la seule association à payer une location. Il remarque également une forte disparité au niveau des Associations Sportives et Culturelles, qui passe du simple au double, voire triple.

Monsieur DESHAYES, Maire Adjoint aux Finances, précise que les subventions sont allouées pour l'année en cours. Toute association qui n'aura pas régularisé son dossier, dans l'année en cours, perdra sa subvention ; les subventions ne sont pas reportées d'une année sur l'autre.

**Le Conseil Municipal, par 2 voix « CONTRE » (M. ERARD, M. DULMET), 3 Abstentions (Mme TERNAUX, Mme. LACROIX, M. VARON) et 21 voix « POUR », adopte le tableau des subventions proposées.**

### **8 COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2012 de l'Assainissement qui se solde avec un résultat positif de 667 722.24 €, se décomposant ainsi qu'il suit :



**OPERATIONS de l'EXERCICE 2012**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat (A)</b>
Investissement	175 646,26	426 842,87	251 196,61
Fonctionnement	124 561,72	121 874,52	- 2 687,20
	<b>300 207,98</b>	<b>548 717,39</b>	<b>248 509,41</b>

**RESULTAT d'EXECUTION du BUDGET de l'EXERCICE 2012**

	<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2011</b>	<b>Part affectée à l'investissement Exercice 2012</b>	<b>Résultat de l'exercice 2012</b>	<b>Résultat de clôture de 2012</b>
Investissement	- 67137,13		251 196,61	184 059,48
Fonctionnement	553 487,09	- 67 137,13	- 2 687,20	483 662,76
	<b>486 349,96</b>	<b>- 67 137,13</b>	<b>248 509,41</b>	<b>667 722,24</b>

Monsieur le Maire donne la présidence de la séance à la doyenne d'âge, Madame DUBOIS et se retire de la salle pour laisser le Conseil Municipal délibéré.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** adopte le Compte Administratif 2012 qui laisse apparaître le résultat de clôture suivant :

- o Investissement 184 059,48 €
- o Fonctionnement 483 662,76 €
- o **Soit un résultat global de : 667 722,24 €**

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

**9 COMPTE de GESTION 2012 - ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que le comptable de la Commune, le Percepteur Receveur Municipal de Chantilly, vient de produire le compte de gestion de l'exercice 2012 ; lequel est en tout point identique au compte administratif de la Commune.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** adopte le compte de gestion du comptable public qui laisse apparaître un résultat de clôture de 2012 se décomposant ainsi qu'il suit :

- o Investissement 184 059,48 €
- o Fonctionnement 483 662,76 €
- o **Soit un résultat global de : 667 722,24 €**

**10 AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT 2012 - ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que la balance des opérations comptables de l'année 2012 présente les résultats de clôture suivants :

- o Investissement 184 059,48 €
- o Fonctionnement 483 662,76 €
- o **Soit un résultat global de : 667 722,24 €**

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'année 2012 :

✓ Couverture du besoin de financement (r 1068)	0,00 €
✓ Report en fonctionnement (R 002)	483 662,76 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** adopte l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'année 2012.

## 11 REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose, pour l'exercice 2013, de reconduire le montant de la redevance de 2012 ; soit 0,68 € du m3.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** fixe, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013, le montant de la redevance d'assainissement 0,68 € et qu'elle n'est pas soumise à la TVA.

## 12 BUDGET 2013 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que faisant suite au Débat d'Orientation Budgétaire de février 2013, le présent projet de budget reprend l'ensemble des dépenses et recettes évoquées lors de cette séance.

Le projet de budget soumis à approbation s'équilibre en dépenses et en recettes réelles et d'ordres à 1 519 604,00 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** adopte le budget de l'exercice 2013 tel que présenté.

## 13 INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

### Question de Monsieur DULMET

*« Rue d'Hérivaux, le trottoir en regard de la propriété de Monsieur LEIBER subit un rétrécissement inexorable jusqu'au poteau électrique pour s'élargir à nouveau très progressivement. Le piéton est obligé de descendre sur la rue pour continuer son chemin. La commission concernée, pourrait-elle étudier la possibilité d'établir une limite de propriété rectiligne afin de donner au trottoir une fonctionnalité qu'il n'a pas. La propriété de Monsieur LEIBER sera bientôt en vente. C'est l'occasion si besoin, de profiter de cette vente pour acquérir les mètres carrés nécessaires. »*

Monsieur le Maire lui répond que cette question sera mise à l'étude. Cette dernière devrait permettre de faire ressortir les solutions qui pourraient être envisagées.

**Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.**

Coye la Forêt, le 6 avril 2013  
Le Secrétaire de Séance,  
Bernard VARON

